



CAHIER SPECIAL DES CHARGES
DU MARCHE PUBLIC DE
SERVICES
AYANT POUR OBJET
"RAYONNAGES MOBILES"-2014D0284

PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC
PUBLICITÉ

Pouvoir adjudicateur

Institut Bruxellois pour la Gestion de
l'Environnement

Auteur de projet

Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, Sophie Demesmaeker
Gulledelle 100 à 1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert)

Table des matières

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	4
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ	4
I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
I.3 MODE DE PASSATION	4
I.4 FIXATION DES PRIX.....	4
I.5 DROIT D'ACCÈS ET SÉLECTION QUALITATIVE	5
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	6
I.7 DÉPÔT DES OFFRES.....	7
I.8 OUVERTURE DES OFFRES.....	7
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ	7
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	7
I.11 RÉVISIONS DE PRIX.....	8
I.12 VARIANTES	8
I.13 CHOIX DE L'OFFRE	8
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES	9
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT	9
II.2 ASSURANCES	9
II.3 CAUTIONNEMENT	9
II.4 DURÉE	10
II.5 DÉLAI DE PAIEMENT.....	10
II.6 DÉLAI DE GARANTIE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II.7 RÉCEPTION	10
II.8 DÉLAIS DE GARANTIE	10
III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES	11
ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE	15
ANNEXE B : ATTESTATION DE VISITE	18
ANNEXE C : INVENTAIRE.....	19

Auteur de projet

Nom : Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
Adresse : Gulledelle 100 à 1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert)
Personne de contact : Madame Sophie Demesmaeker
Téléphone : +32 27757940
E-mail : sdemesmaeker@environnement.irisnet.be

Réglementation en vigueur

1. Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail.

Dérogations, précisions et commentaires

Néant

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 15 juin 2006 et à l'arrêté royal du 15 juillet 2011 et leurs modifications ultérieures.

I.1 Description du marché

Objet des Services : Rayonnages mobiles.

Lieu de la prestation du service: Gulledelle

I.2 Identité du pouvoir adjudicateur

Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
Gulledelle 100
1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert)

I.3 Mode de passation

Conformément à l'article 26, § 2, 1° d (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 207.000,00 €) de la loi du 15 juin 2006, le marché est passé par procédure négociée directe avec publicité.

I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à bordereau de prix.

Le marché à bordereau de prix est celui dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en oeuvre.

I.5 Droit d'accès et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire - références requises (critères d'exclusion)

* En application de l'article 60 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

* En application de l'art. 63 de l'AR du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

Capacité économique et financière du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

/

Niveau(x) minimal(aux) : /

Capacité technique du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

* Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.

Niveau(x) minimal(aux) : La réalisation en bonne et due forme, d'une installation d'armoires mobiles sur rails pour un montant d'au moins 80.000 euros HTVA.

I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en néerlandais ou français et complète l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Le prix de l'offre sera exprimé en euro.

Les éventuelles réductions doivent toujours être décomptées du prix unitaire et ne sont pas indiquées séparément.

Visite des lieux

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Le lundi 16/06/2014 de 10 h00 à 15h00, une visite obligatoire des infrastructures existantes et futures est organisée par le pouvoir adjudicateur.

Lieu de rendez-vous : Gulledelle 100 à 1200 Bruxelles à l'accueil.

Les candidats sont priés prévenir le pouvoir adjudicateur de leur présence pour au plus tard le vendredi 13/06/2014.

Le soumissionnaire devra joindre l'attestation en annexe correctement complétée à son offre.

I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier spécial des charges (2014D0284) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention " OFFRE ".

L'ensemble est envoyé à :

Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
Division Logistique
Madame Sophie Demesmaeker
Gulledelle 100
1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert)

Le porteur remet l'offre à Madame Sophie Demesmaeker personnellement ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin.

L'offre doit parvenir au pouvoir adjudicateur au plus tard le 27 juin 2014 à 11h00, que ce soit par envoi normal ou recommandé ou par dépôt à l'adresse susmentionnée.

Dépôt des offres par email

Les offres peuvent également être envoyées par email, incluant une image de l'offre signée, à l'adresse suivante : economat.economaat@environnement.irisnet.be

I.8 Ouverture des offres

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

I.10 Critères d'attribution

Les critères qui suivent sont d'application lors de l'attribution du marché :

N°	Description	Poids
1	Caractéristiques environnementales	60
	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de rayonnages mobiles récupérés par rapport au nombre de rayonnages mobiles existants dans les bâtiments du Gulledelle• Nombre de rayonnages mobiles récupérés installés dans le bâtiment de T&T par rapport au nombre de rayonnages neufs installés dans le nouveau bâtiment de T&T <i>Pour cette analyse le Pouvoir adjudicateur se basera sur les plans d'implantation détaillés du système de rayonnages mobiles fournis par les soumissionnaires Et sur les tableaux détaillant le métrage linéaire et les prix par implantation (joint en</i>	

	<i>annexe du présent cahier des charges).</i>	
2	Prix	40
	<i>Règle de 3; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * poids du critère prix</i>	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

I.11 Révisions de prix

Il n'y a pas de révision de prix pour ce marché.

I.12 Variantes

Les variantes libres ne sont pas autorisées.
Aucune variante obligatoire ou facultative n'est prévue.

I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution).

Par la remise de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier spécial des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier spécial des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit soit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière soit de demander au soumissionnaire de clarifier son offre.

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.
Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics est d'application.

II.1 Fonctionnaire dirigeant

L'exécution des services se déroule sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant :

Nom : Monsieur Patrick Engels
Adresse : Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, Gulledele 100 à 1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert)
Téléphone : 02/775.76.08
E-mail : pengels@leefmilieu.irisnet.be

II.2 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

II.3 Cautionnement

Le cautionnement suivant est exigé : 5% du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure.

Le cautionnement est libéré dans son entièreté après la réception.

Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la notification de l'attribution du marché par recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur.

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement.

II.4 Durée

Délai en mois: 4 mois

Le soumissionnaire doit respecter le planning qui lui est imposé par le pouvoir adjudicateur.

Octobre 2014: Vider et mettre en archive le contenu des rayonnages mobiles existants

Octobre 2014 :Démonter les rayonnages mobiles existants au Gulledelle

Octobre 2014: Remonter les rayonnages mobiles réutilisés dans le bâtiment T&T

Août / septembre 2014: Fournir et installer de nouveau rayonnages mobiles dans le bâtiment T&T

Novembre 2014: Evacuer les rayonnages mobiles qui ne seront pas réutilisés située encore au Gulledelle

II.5 Délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin des services, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au prestataire de services.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de 30 jours de calendrier à compter de l'échéance du délai de vérification.

II.6 Réception

A l'expiration du délai de 30 jours qui suivent le jour fixé pour l'achèvement de la totalité des services, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception ou de refus de réception du marché.

Lorsque les services sont terminés avant ou après cette date, il appartient au prestataire de services d'en donner connaissance par lettre recommandée au fonctionnaire dirigeant et de demander, par la même occasion, de procéder à la réception. Dans les 30 jours qui suivent le jour de la réception de la demande du prestataire de services, il est dressé selon le cas un procès-verbal de réception ou de refus de réception.

II.7 Délais de garantie

Le délais de garantie pour ce marché est de 12 mois.

III. Description des exigences techniques

Remarques préliminaires :

- a) Le nouveau bâtiment de l'IBGE « T&T » situé sur le site de Tours et Taxis - Avenue du Port, 86C à 1000 Bruxelles, est un nouveau bâtiment, lors des travaux d'installation des rayonnages mobiles, le soumissionnaire ne sera pas seul sur place, d'autres entrepreneurs seront également présent sur place.
Il est donc demandé au soumissionnaire de veiller à prendre les mesures nécessaires pour la sécurisation de son chantier et pour la protection contre le vol de son matériel.
- b) Veuillez noter qu'il est interdit de forer dans le sol du nouveau bâtiment.**
- c) Le soumissionnaire veillera à emporter lui-même tous les déchets résiduels faisant suite à l'installation des rayonnages mobiles qu'ils soient neufs ou de récupérations
- d) Le soumissionnaire indiquera dans son offre le nom de la personne de contact responsable de la coordination des différents postes du marché.

Objet du marché :

Le marché porte sur le déménagement et l'achat d'installations de rayonnages mobiles au fin d'archivage pour les différents étages du bâtiment T&T.

Considérant que l'IBGE souhaite inscrire ses marchés dans sa politique de développement durable et d'exemplarité au niveau environnemental, le Pouvoir Adjudicateur a comme objectif premier de récupérer au maximum les anciennes implantations afin de réduire au minimum les besoins en nouveaux rayonnages mobiles.

Partant de ce principe, il s'agira pour le soumissionnaire de :

1. Déménager les installations de rayonnages mobiles existantes dans les bâtiments du Gulledelle (Gulledelle 100 à 1200 Bruxelles) et de les réimplanter dans le nouveau bâtiment T&T (Site de Tours et Taxis - Avenue du Port, 86C à 1000 Bruxelles).
Pour cela, il est demandé aux soumissionnaires de proposer une implantation optimale des anciens rayonnages dans le nouveau bâtiment de T&T.
La nouvelle implantation des rayonnages devant répondre aux impératifs de localisation repris dans les plans d'implantation joints au présent cahier des charges.
2. Fournir et installer des rayonnages mobiles.
Pour les zones prévues aux plans d'implantation et pour lesquelles il n'est pas possible de placer des rayonnages de récupération, fournir et installer de nouveaux rayonnages.

Le présent marché comporte 6 postes à l'inventaire :

1. Vider et mettre en archive le contenu des rayonnages mobiles existants au Gulledelle
2. Démontez les rayonnages mobiles existants au Gulledelle
3. Déménager les rayonnages mobiles qui seront réutilisés
4. Evacuer les rayonnages mobiles qui ne seront pas réutilisés
5. Remonter les rayonnages mobiles réutilisés dans le bâtiment T&T
6. Fournir et installer de nouveau rayonnages mobiles dans le bâtiment T&T

Le soumissionnaire doit répondre à tous les postes.

Le pouvoir adjudicateur peut au moment de l'attribution décider de ne pas attribuer un poste.

Planning à respecter par le soumissionnaire

Octobre 2014	Vider et mettre en archive le contenu des rayonnages mobiles existants
Octobre 2014	Démonter les rayonnages mobiles existants au Gulledelle
Octobre 2014	Remonter les rayonnages mobiles réutilisés dans le bâtiment T&T
Août / septembre 2014	Fournir et installer de nouveau rayonnages mobiles dans le bâtiment T&T
Novembre 2014	Evacuer les rayonnages mobiles qui ne seront pas réutilisés située encore au Gulledelle

Description des postes du marché :

1. Vider et mettre en caisse le contenu des rayonnages mobiles existants au Gulledelle

Le soumissionnaire videra et mettra en caisse le contenu des rayonnages mobiles (la mise en caisse inclus le travail d'indexation des dites caisses) et préparera les rayonnages pour leur démontage.

Les rayonnages mobiles à vider sont situés sur le site administratif de l'IBGE, Gulledelle 100 à 1200 Bruxelles dans différents locaux.

Les caisses seront rangées dans le local où se trouvait les rayonnages. Seuls les rayonnages mobiles seront déménagés par le soumissionnaire

Le nombre de rayonnages mobiles à vider est le suivant :

1. Installation AXOS : 5 rayonnages mobiles
2. Installation PROVOST : 4 rayonnages mobiles
3. Installation BRUYNZEEL :
 - a. Local C12-1 : 4 rayonnages mobiles
 - b. Cave -1 : 4 rayonnages mobiles
 - c. Cave -1 Sysco : 3 rayonnages mobiles
 - d. P 78023 : 4 rayonnages mobiles
2 rayonnages fixes

Pour un volume total estimé à **1802,6 mètres linéaires d'archives**.

2. Démonter les rayonnages mobiles existants au Gulledelle

Le soumissionnaire démontrera les rayonnages mobiles et les préparera (emballage, protection, ...) pour leur déménagement vers les implantations futures ou pour leur évacuation.

Les rayonnages mobiles à démonter sont situés sur le site administratif de l'IBGE, Gulledelle 100 à 1200 Bruxelles dans différents locaux.

Il s'agit d'installations de rayonnages mobiles de différents fournisseurs à savoir :

1. Installation AXOS
5 rayonnages mobiles (220x (37+37) x (8x100) cm / 8 tablettes)
2. Installation PROVOST
4 rayonnages mobiles (220x (35.5+35.5) x (120+100+120) cm / 8 tablettes classement AZV)
3. Installation BRUYNZEEL - Compactus-
 - a. Local C12-1
4 rayonnages mobiles ((231.4+21.2) x (39+39) x (8x120) cm / 8 tablettes)
 - b. Cave -1
4 rayonnages mobiles ((231.4+21.2) x (39+39) x (8x120) cm / 8 tablettes)

- c. Cave -1 Sysco
 - 1 rayonnage mobile $((231.4+21.2) \times (40+40) \times (7 \times 120))$ cm / 8 tablettes
 - 2 rayonnages mobiles $((231.4+21.2) \times (40+40) \times (7 \times 120))$ cm / 8 tablettes
- d. P 78023
 - 1 rayonnage mobile $((163.4+21.2) \times (35+35) \times (3 \times 100 + 4 \times 120))$ cm / 6 tablettes
 - 1 rayonnage mobile $((255.4/227.4+21.2) \times (35+35) \times (3 \times 100 + 4 \times 120))$ cm / 9-8 tablettes
 - 2 rayonnages mobiles $((255.4/227.4+21.2) \times (35+35) \times (3 \times 100 + 4 \times 120))$ cm / 9-8 tablettes
 - 1 rayonnage fixe $((255.4+21.2) \times 35 \times (3 \times 100))$ cm / 9 tablettes
 - 1 rayonnage fixe $((255.4/227.4+21.2) \times 35 \times (3 \times 100 + 120))$ cm / 9-8 tablettes

3. Déménager les rayonnages mobiles qui seront réutilisés

Le soumissionnaire déménagera les rayonnages mobiles depuis le Gulledelle vers le lieu de leur nouvelle implantation dans le bâtiment de T&T.

Le soumissionnaire se chargera de prévoir tout le matériel nécessaire à ce déménagement (transpalettes, lifts, ...).

Il incombe également au soumissionnaire de prévoir tous les moyens de protection du mobilier, des ascenseurs, des couloirs et des locaux de l'IBGE.

La réparation de tout dommage matériel résultant de la mise en œuvre de cette mission pourra être imputée dans le chef du soumissionnaire.

4. Evacuer les rayonnages mobiles qui ne seront pas réutilisés

Le soumissionnaire se chargera de prévoir tout le matériel nécessaire à cette évacuation (transpalettes, lifts, ...).

Il incombe également au soumissionnaire de prévoir tous les moyens de protection du mobilier, des ascenseurs, des couloirs et des locaux de l'IBGE.

La réparation de tout dommage matériel résultant de la mise en œuvre de cette mission pourra être imputée dans le chef du soumissionnaire.

5. Remonter les rayonnages mobiles réutilisés dans le bâtiment T&T

Le soumissionnaire propose l'implantation des anciens rayonnages dans les nouveaux espaces d'archivage sans perdre de vue l'objectif de récupération maximale des anciens rayonnages.

Les différents emplacements aux étages de bureau prévu dans les plans ci-annexés ne peuvent pas être changés.

Sur les plans, il a été systématiquement donné la profondeur maximale, sachant que lors du placement des rayonnages mobiles de récupération, cette profondeur ne sera peut-être pas atteinte. Peuvent être envisagés des rayonnages mobiles récupérés, pour autant que la longueur du rayonnage soit de minimum 3.60m (correspondant à 3 modules de 1,20m récupérés) et au maximum la longueur spécifiée au plan.

Au niveau de la capacité portante : 750kg/m²

Hauteur disponible : 2.60m disponible sous les techniques

Sol : en béton poli : à ne pas perforer car présence de serpents d'eau dans le sol.

Doit être joint à l'offre un plan d'implantation détaillé du système de rayonnages mobiles proposé avec dimensions en cm, des éléments suivants :

- Surfaces au sol des travées fixes et mobiles

- Le nombre de travées fixes et mobiles et leur implantation
- Les dimensions en cm des travées proposées (longueur, largeur, hauteur avec socle, hauteur sans socle)
- Le nombre de mètres de rayonnages (pour chaque armoire et le total pour l'ensemble des armoires mobiles).
- La charge maximale des rayonnages.

Le soumissionnaire veillera à emporter lui-même tous les déchets résiduels faisant suite à l'installation des rayonnages mobiles.

6. Fournir et installer de nouveau rayonnages mobiles dans le bâtiment T&T

Pour les zones dédiées à l'archivage pour lesquelles aucune possibilité de récupération n'est possible, le soumissionnaire propose l'implantation de nouveaux rayonnages mobiles.

Nous souhaiterions que les nouvelles installations soient de préférence installées aux 6^{ème} étage et 7^{ème} étage afin d'utiliser au maximum la surface disponible telle que spécifiée dans le plan.

Au niveau de la capacité portante : 750kg/m²

Hauteur disponible : 2.60m disponible sous les techniques

Sol : en béton poli : à ne pas perforer car présence de serpentins d'eau dans le sol.

Doit être joint à l'offre un plan détaillé du système de rangement proposé avec dimensions en cm, des éléments suivants :

- Surfaces au sol des travées fixes et mobiles
- Le nombre de travées fixes et mobiles et leur implantation
- Les dimensions en cm des travées proposées (longueur, largeur, hauteur avec socle, hauteur sans socle)
- Le nombre de mètres de rayonnages (pour chaque armoire et le total pour l'ensemble des armoires mobiles).
- La charge maximale des rayonnages.

Le soumissionnaire veillera à emporter lui-même tous les déchets résiduels faisant suite à l'installation des rayonnages mobiles.

ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ AYANT POUR OBJET
"RAYONNAGES MOBILES"

Procédure négociée directe avec publicité

Important : ce formulaire doit être complété dans son intégralité, et signé par le soumissionnaire. Tous les montants doivent être complétés en chiffres ET en toutes lettres.

Personne physique

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

OU (1)

Personne morale

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ces pouvoirs ou une copie attestant la conformité de leur procuration à l'original. Ils peuvent se borner à indiquer les numéros des annexes au Moniteur belge qui a publié leurs pouvoirs.)

OU (1)

Association momentanée

Les soussignés en association momentanée pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU
CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ :

pour un montant de :

(en chiffres, TVA comprise)

.....

(en lettres, TVA comprise)

.....
.....
(en chiffres, hors TVA)

.....
.....
(en lettres, hors TVA)

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC)
..... de l'institution financière ouvert au nom de
.....

Attestations

A cette offre je joins/nous joignons :

* En application de l'article 60 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

* En application de l'art. 63 de l'AR du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

/

* Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.

Documents à joindre à l'offre

Les documents requis par le cahier des charges, datés et signés, sont annexés à l'offre.

Fait à

Le

Le soumissionnaire,

Signature :

Nom et prénom :

Fonction :

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 87 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011).

(1) Biffer les mentions inutiles

ANNEXE B : ATTESTATION DE VISITE

Dossier : 2014D0284

Objet : Rayonnages mobiles

Procédure : procédure négociée directe avec publicité

Je soussigné :

.....

représentant l' Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

atteste que :

.....

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui
permettront de remettre offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,
l'Environnement,

Pour l' Institut Bruxellois pour la Gestion de

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.

ANNEXE C : INVENTAIRE

"RAYONNAGES MOBILES"

N°	Description	Type	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
1	Vider et mettre en archive le contenu des rayonnages mobiles existants au Gulledelle	QP	mètres linéaires	1800		
2	Démonter les rayonnages mobiles existants au Gulledelle	QP	mètres linéaires	1800		
3	Déménager les rayonnages mobiles qui seront réutilisés	QP	mètres linéaires	1000		
4	Evacuer les rayonnages mobiles qui ne seront pas réutilisés	QP	mètres linéaires	800		
5	Remonter les rayonnages mobiles réutilisés dans le bâtiment T&T	QP	mètres linéaires	1000		
6	Fournir et installer de nouveau rayonnages mobiles dans le bâtiment T&T	QP	mètres linéaires	1000		
Total HTVA :						
TVA 21% :						
Total TVA comprise :						

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doit cependant être à chaque fois arrondi à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction:

Nom et prénom: Signature: